

# Introduction

**N**ous consacrons ce premier numéro de *Cosmopolitiques* à la nature et à la place qu'elle occupe dans les combats et la pensée de l'écologie politique. Contrairement aux apparences, ce choix était tout sauf évident (naturel...), pour plusieurs raisons. L'écologie politique se présente volontiers comme un nouveau paradigme permettant de réinterpréter l'ensemble de la réalité, des rapports sociaux, économiques, culturels, la nature n'étant qu'un élément de cette conception d'ensemble. L'écologie politique cherche à sortir de la case « nature » depuis qu'elle est entrée effectivement en politique. B. Latour l'encourage à aller dans ce sens, qui invite les « écolos à se débarrasser de l'image de défenseurs de la nature qui leur colle à la peau ». Ouvrant les bagages de l'écologie politique, il y trouve un héritage hétéroclite, qui emprunte à des courants de pensée réactionnaires comme à des courants progressistes, et il y voit l'annonce des bouleversements possibles à venir. La défense de la nature n'est pas à ses yeux ce qui définit l'écologie politique ; son originalité est plutôt de ne pas limiter sa pensée et son action au sort des seuls humains, mais de la faire porter sur l'association des humains et des non humains dans des configurations multiples, locales et globales. L'écologie n'est pas porteuse de solutions appuyées sur des certitudes scientifiques, elle propose des procédures permettant d'explorer leurs préférences, comme celles des autres ; elle prend le risque de la représentation et de la délibération. À la défense de la nature, B. Latour préfère la « cosmopolitique », l'institution publiquement réglée des liens entre les humains et les non humains.

On trouvera des accents voisins dans l'article d'Isabelle Stengers, à qui nous avons emprunté le titre de cette revue, et qui expose comment ses réflexions sur la science l'ont amenée à ce mot de « cosmopolitique ».

Elle invite l'écologie politique à « prendre parti pour le possible », ce qui est tout sauf une profession de foi de résignation, d'acceptation de l'ordre des choses et des idées. Il s'agit au contraire de favoriser l'épanouissement d'idées nouvelles en partant des jeunes pousses que l'on distingue déjà, en binant alentour. Ne pas attendre une révélation extérieure, mais enrichir dès aujourd'hui le sol de nos expériences, de micro-événements, de précédents qui éviteront à ceux qui commenceront demain de tout réinventer.

Gérard Chouquer s'inquiète de voir les sciences qui étudient l'écoumène (concept d'Augustin Berque), « la face de la terre », agir sur lui comme une bombe à fragmentation, et le réduire à une suite d'abstractions artificiellement isolées, dont la « nature » n'est plus que l'une d'entre elles. Pourtant, le monde commun n'est constitué que d'objets hybrides, à la fois naturels et culturels, en association ou en conflits. Il propose à l'écologie politique de contribuer à réorganiser en profondeur les liens aujourd'hui rompus par cette bombe à fragmentation, pour un monde délibéré et délibérément politique.

Le naturaliste Jean-Pierre Raffin, à qui il nous a paru intéressant de demander par ailleurs de nous raconter son itinéraire, expose sa conception de la nature et les raisons qu'il a de la défendre. Parce qu'elle est le lieu où s'exprime le mieux à un moment donné, dans une région donnée, la diversité de la flore et de la faune sauvages, la nature c'est la diversité, le grouillement de la vie, l'imprévu, toutes choses que nos sociétés saisies par la peur de l'autre, soumises aux impératifs de la production de masse standardisée, ne sont pas préparées à accepter. Il attire notre attention sur l'accélération du rythme de la disparition des espèces à la surface du globe, et montre que les politiques de la nature manquent de volonté et de soutien politique, comme d'approbation sociale pour avoir un impact significatif.

Le point de vue du psychanalyste Daniel Sibony n'est pas si loin de celui du naturaliste. La richesse de la relation entre l'homme et la nature vient de ce que l'homme est à la fois dans la nature et hors d'elle puisqu'il la prend pour objet. Seul parmi les êtres « naturels » il joue de cette double appartenance. Le risque qui nous menace est celui de la fin de cette relation conflictuelle par la domination complète de l'homme sur la nature, domination qui le placerait totalement en dehors d'elle. L'homme risquerait alors d'être comme ces crocodiles couvés artificiellement, qui ont l'aspect du crocodiles, mais n'en ont pas le regard sauvage et n'ont pas l'air de crocodiles. Nous pourrions être des humains sans humanité.

Catherine Larrere retrace l'évolution de la pensée écologique en essayant de répondre à la question « avons-nous besoin d'une éthique

environnementale ? ». La nature doit-elle être préservée au nom de sa valeur intrinsèque, de ses propres fins indépendantes de l'homme, ou pour des raisons anthropocentristes, parce que l'homme dépend de la préservation des ressources naturelles ?

À ceux qui récusent l'écologie au nom de l'humanisme, C. Larrere répond que l'anthropocentrisme n'est pas nécessairement humaniste, en témoigne la domination de la rationalité économique qui est l'expression la plus achevée de l'anthropocentrisme, mais que personne ne défendrait comme une pensée humaniste, à la différence d'une pensée écologique ouverte qui place l'homme dans son environnement.

L'histoire de la nature est celle de ses perturbations de toutes sortes. L'homme en fait partie qui peut aussi bien porter atteinte à la nature que contribuer au développement de la biodiversité, comme en témoigne le bocage normand.

Si la protection de la nature est génératrice de conflits, Catherine Larrere préconise plutôt des solutions politiques que procédurales à ces conflits, à la différence de B. Latour. Le débat politique doit permettre de mettre à jour la réalité des conflits qui ne sont pas en fait des conflits entre l'homme et la nature, mais entre un monde uniforme, organisé en fonction des seuls intérêts économiques et un monde divers laissant place à la pluralité des aspirations.

Cette réflexion est prolongée par l'article passionnant dans lequel David Western décrit la vie d'un écosystème, celui de la savane africaine et du parc naturel Amboseli au pied du Kilimandjaro, après l'avoir observée pendant plus de trente ans. Il témoigne du caractère dynamique de la vie des écosystèmes. La diversité biologique exceptionnelle de celui-ci résulte des variations de long terme du climat, des migrations des espèces poussées par la présence de prédateurs et par celle de l'homme, et de la cohabitation de très nombreuses espèces. Cet équilibre dynamique est menacé par le commerce de l'ivoire, et par les limites spatiales du parc naturel. Sa préservation ne sera donc garantie que par des mesures politiques permettant de juguler le commerce de l'ivoire, par la préservation des conditions permettant aux animaux de migrer au-delà des limites du parc, et par la prise en compte des aspirations des Massais qui ont participé à cet équilibre depuis fort longtemps.

Lionel Brard, ancien président de FNE, ne dit pas autre chose lorsqu'il explique que la protection de la nature doit viser d'abord à préserver les conditions de sa reproduction, à protéger le sens d'une dynamique. C'est pourquoi la directive Natura 2000 qui veut protéger des ensembles biogéographiques cohérents et liés entre eux représente un progrès significatif dans la conception des politiques publiques de la

nature. Vouloir conserver la diversité biologique dans un grenier comme une matière première utilisable un jour n'a pas de sens, et serait voué à l'échec.

Lui aussi plaide pour une éthique environnementale, celle d'un naturalisme humaniste qui considèrerait que le progrès passe par la retenue et la considération pour la diversité du vivant. Il propose de chercher à construire un consensus social sur les politiques environnementales en définissant collectivement les richesses naturelles auxquelles nous nous considérons en droit d'avoir accès dans un temps donné, ce qu'il nomme la « biodisponibilité ».

À sa façon, Jean-Claude Pierre racontant ses années de lutte associative nous montre comment le combat pour la protection de la nature dépasse très vite et par nécessité, son objet immédiat. Constituée pour assurer la protection et la préservation du saumon dans les rivières bretonnes, son association a dû se pencher sur la qualité de l'eau, puis sur l'écologie des rivières elles-mêmes, des bassins versants, pour en arriver à l'agriculture et aux agriculteurs, aux projets territoriaux, bref à l'action sur l'ensemble du champ social et politique.

À l'inverse, plusieurs sujets qui se présentent comme des problèmes de protection de notre environnement global nous ramènent, après examen, à l'action ancrée dans le terrain local.

C'est le cas des négociations internationales sur l'effet de serre. Au-delà des péripéties de la négociation, et du résultat, bien incertain auquel nous en sommes parvenu aujourd'hui, elle a fait apparaître de façon éclatante le poids pris par les « experts » d'un phénomène que nous ne sommes pas capable d'évaluer de façon immédiate, au détriment des politiques et du débat démocratique. La longueur et la difficulté d'une telle négociation internationale, fournit un prétexte commode à l'inaction dans notre pays. Au bout du compte, le succès ne sera acquis que par une révolution de nos modes de vie qu'aucun traité international et aucun organisme de régulation ne pourra imposer si nos sociétés s'y refusent.

Il en est de même pour le sol, que Jacques Roux nous appelle à considérer comme un être collectif auquel on tient, non seulement parce que nous sommes posés dessus, mais aussi parce qu'il garde la trace de notre passage et en constitue la mémoire. Mémoire tragique et blessée dans les milliers d'endroits désignés désormais comme des sols pollués, victimes d'une « société hors sol » qui ignore les conditions de son devenir. Là encore, c'est en donnant la parole à toutes les parties concernées dans un cadre adapté, en faisant du sol une question politique, qu'une dimension collectivement engageante redevient possible.

L'agriculture entretient évidemment une relation particulière avec le sol. Raphaël Larrere se demande si, comme le pense D. Bourg, nous sommes entrés depuis bien longtemps avec l'agriculture, dans un processus inexorable d'artificialisation. Il nuance ce diagnostic, en distinguant dans les artefacts, ceux qui relèvent de la fabrication, les produits industriels, et ceux qui relèvent du pilotage de la nature, les produits agricoles étant de ceux là. Les transformations de l'agriculture dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle ont cependant modifié les relations entre l'agriculture et la nature. L'agriculteur est devenu un producteur de matières premières pour les industries de transformation. Le processus d'artificialisation pourrait être sur le point de s'achever avec l'arrivée des OGM. Mais le pilotage n'a pas dit son dernier mot. En réaction aux excès de l'agriculture productiviste, d'autres formes d'agriculture se développent : produits d'appellation contrôlée, agriculture biologique, etc... La PAC a bout de souffle va de réforme en réforme et fait plus de place au développement rural et à l'environnement. Enfin, les OGM sont pour le moment plus un bluff technologique qu'une réalité.

Nous avons voulu aborder les aspects institutionnels de la controverse sur la nature et sa protection, en interrogeant deux hauts fonctionnaires du ministère de l'équipement sur les divergences qui opposent leur ministère à celui de l'environnement. Celles-ci tiennent sans doute à des conceptions différentes de la hiérarchie des priorités et des propositions qui doivent être mises en œuvre. En l'absence d'arbitrages politiques clairs, chacun reste défenseur de ce qu'il considère être l'intérêt général. Le plus fort l'emporte dans les arbitrages interministériels, le plus faible utilise toutes les ressources dont il dispose pour retarder la mise en œuvre des décisions prises. Là s'exprime une différence de conception de l'action administrative aux yeux des responsables du ministère de l'équipement. Ces divergences peuvent-elles être réduites par des règles de procédures mieux établies ? Rien n'est moins sûr aussi longtemps que l'articulation entre l'évaluation économique et le débat public ne sera pas mieux maîtrisée.

Dans un registre très différent, François Begaudeau expose la place de la nature dans le cinéma de John Ford, et montre qu'elle y constitue une dimension indispensable de l'exposition de l'histoire et de la politique.

En présentant ces points de vue libres, divers, et tous d'une grande richesse, nous espérons contribuer utilement à la réflexion sur la nature et sa place dans l'écologie politique. Le débat n'est pas clos avec ce numéro, et nous attendons vos réactions.